



# COMITE DE SUIVI DES FONDS EUROPEENS EN GUADELOUPE

3 ET 4 JUILLET 2018, CONSEIL REGIONAL, BASSE-TERRE

REUNION TECHNIQUE 1 – FEDER





# PO FEDER REGION 2014-2020



## ORDRE DU JOUR

- **ETAT D'AVANCEMENT DU PO VOLET FEDER**
  - Niveau de programmation et perspectives
- **MODIFICATION DU PO VOLET FEDER**
  - Modification du PO et du DOMO



# AVANCEMENT PO REGION –VOLET FEDER

**DDFSAG – SAMUEL BLAIZEAU**

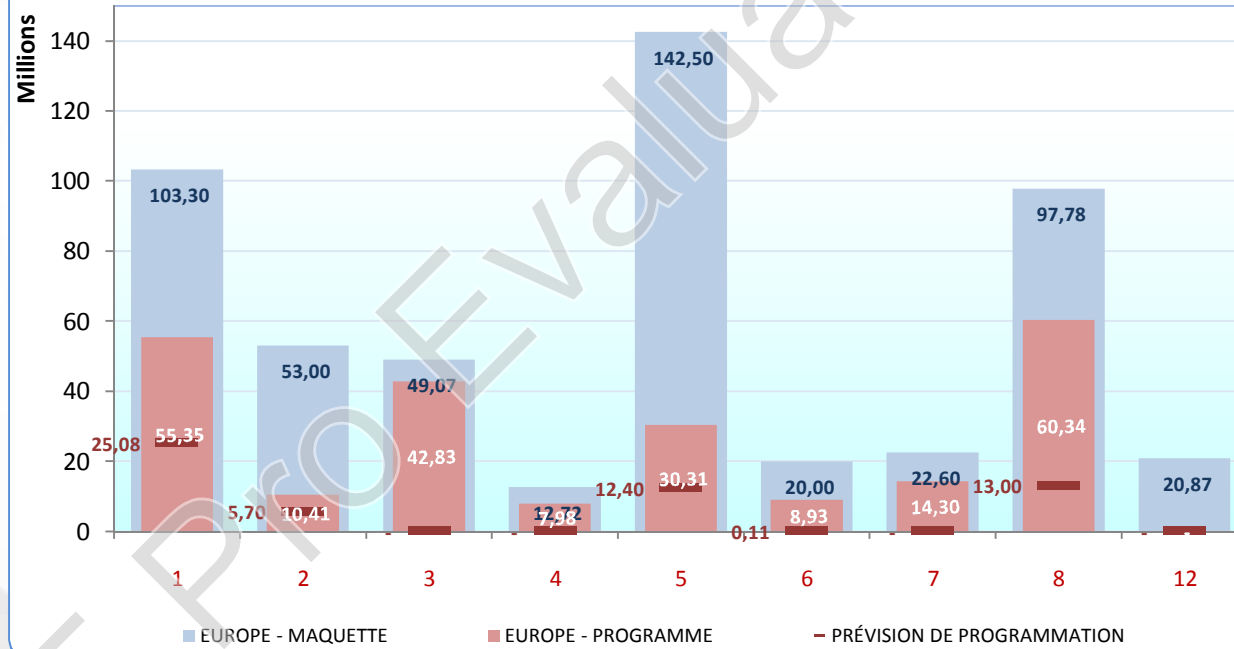


## AVANCEMENT GLOBAL DU PROGRAMME FEDER AU 29/06/2018

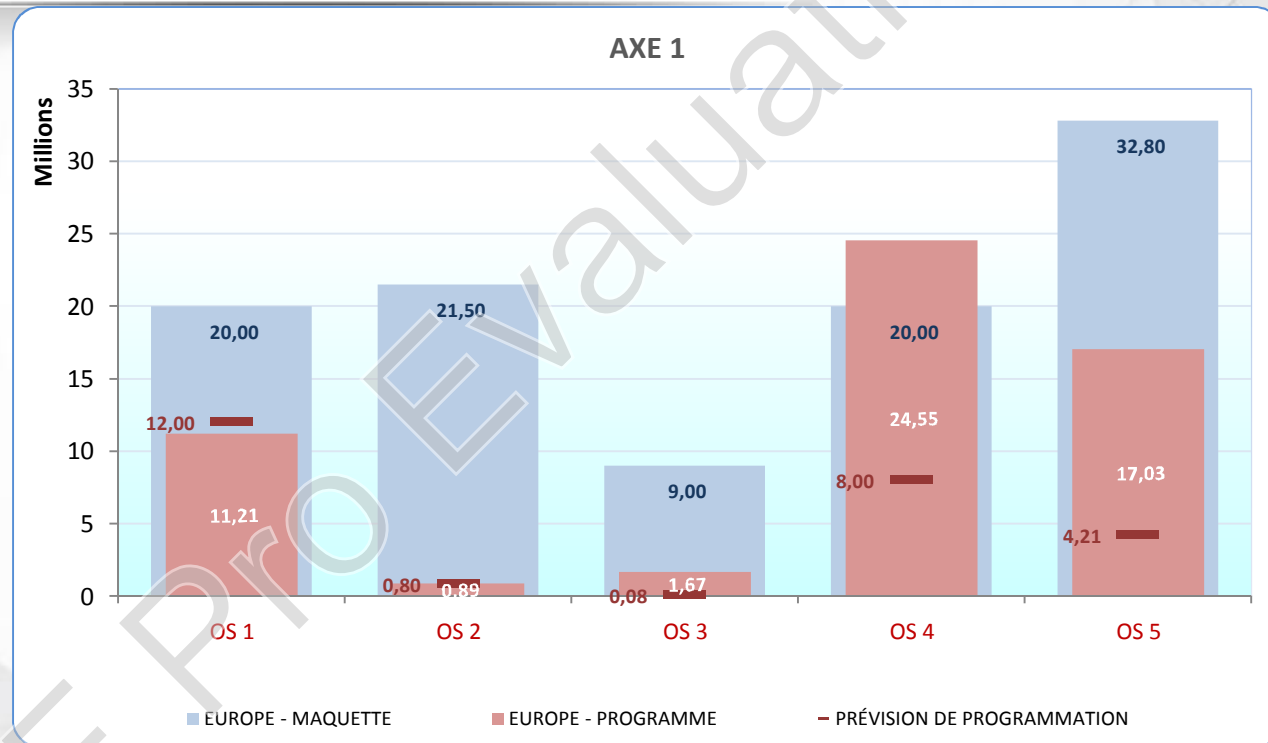
- Montant de la maquette FEDER : **521,8M€**
- **295** opérations programmées
- Montant UE : **230,4M€**
- État d'avancement : **44.16%**
- Montant déclaré dans appel de fonds :  
**62,2M€**

## AVANCEMENT GLOBAL ET PERSPECTIVES

AXE FEDER

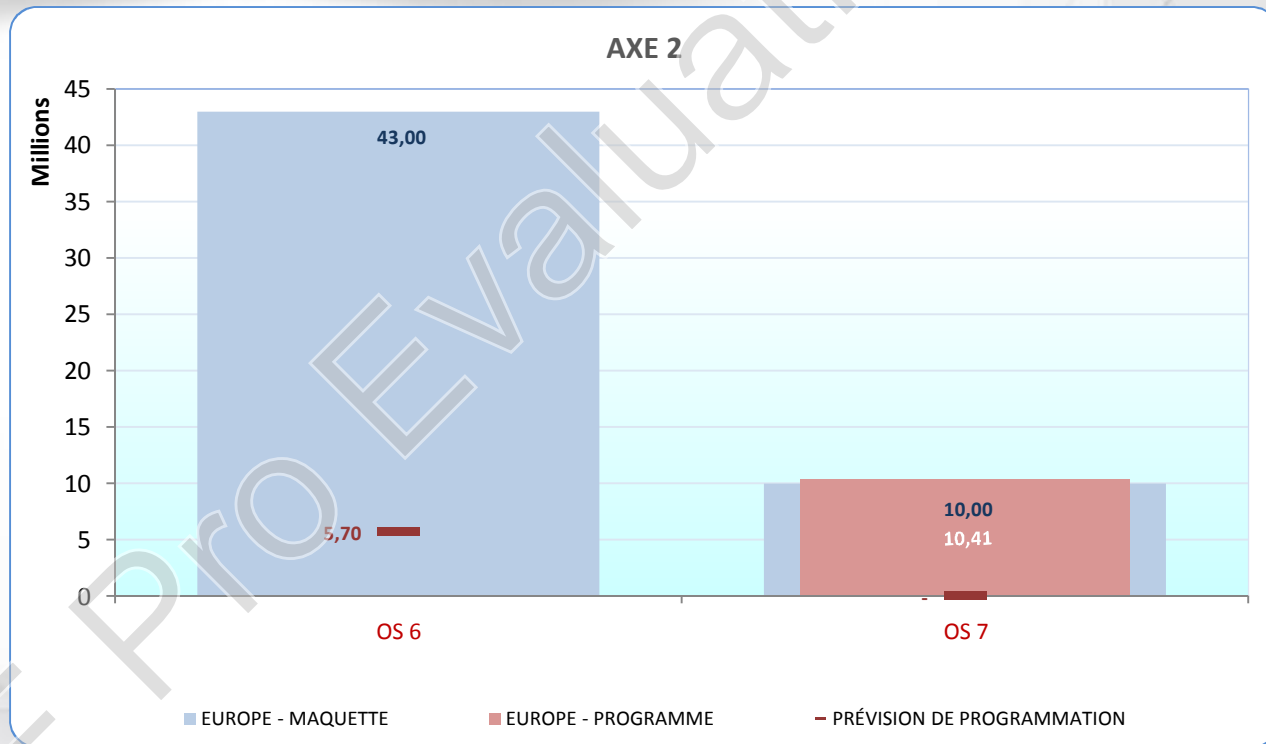


## AXE 1 « CONFORTER L'ENGAGEMENT DE LA GUADELOUPE EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES » AVANCEMENT ET PERSPECTIVES



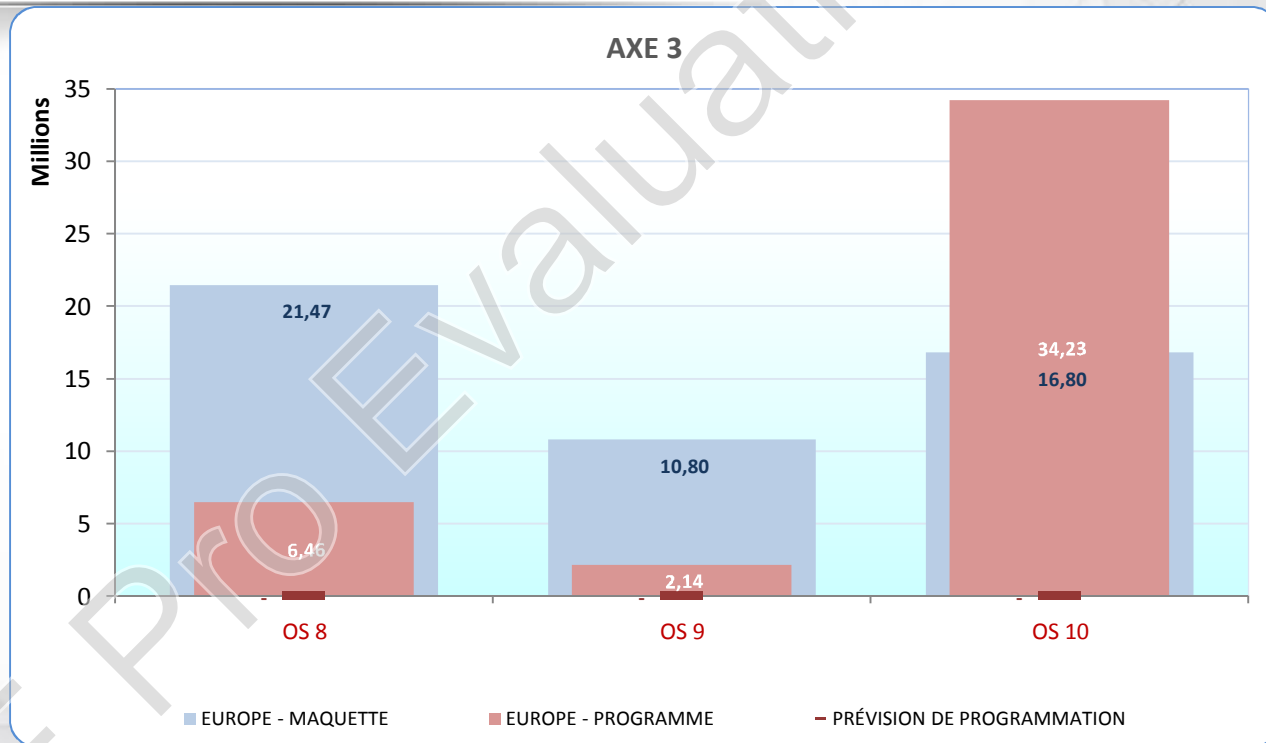
## AXE 2 « ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE, LEVIER CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE »

### AVANCEMENT ET PERSPECTIVES

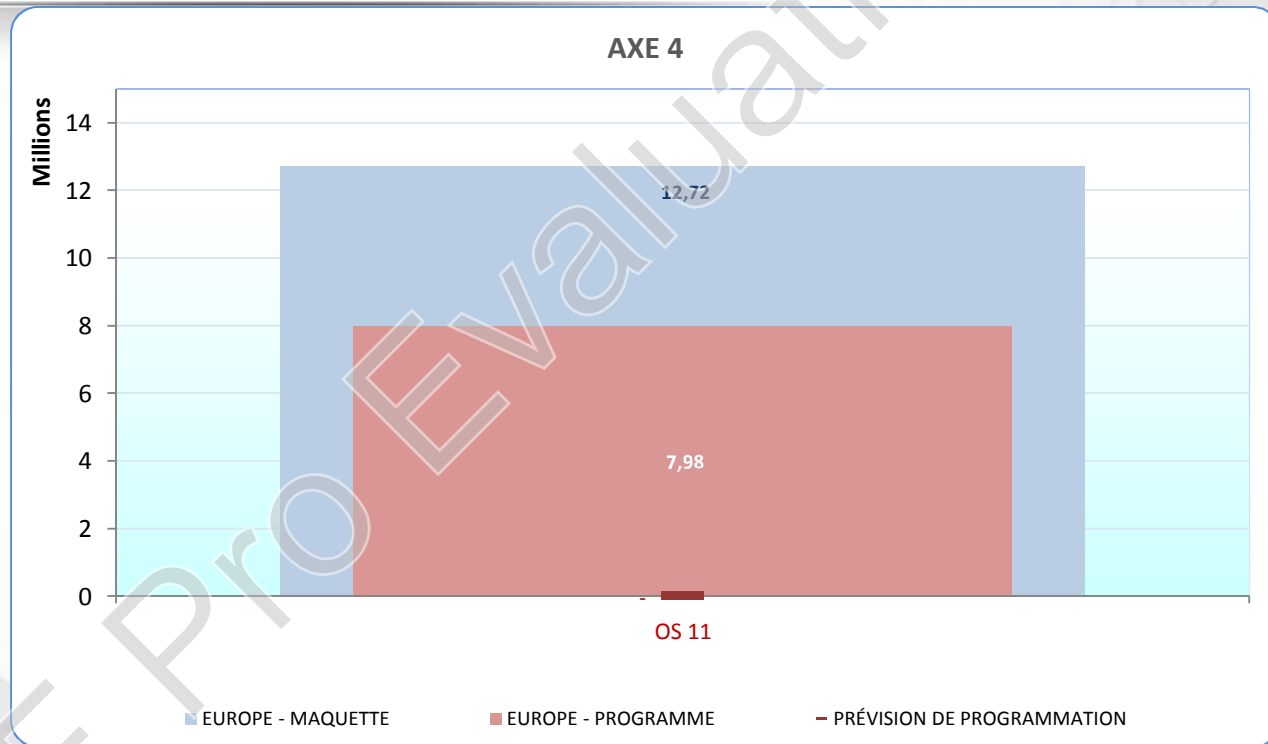




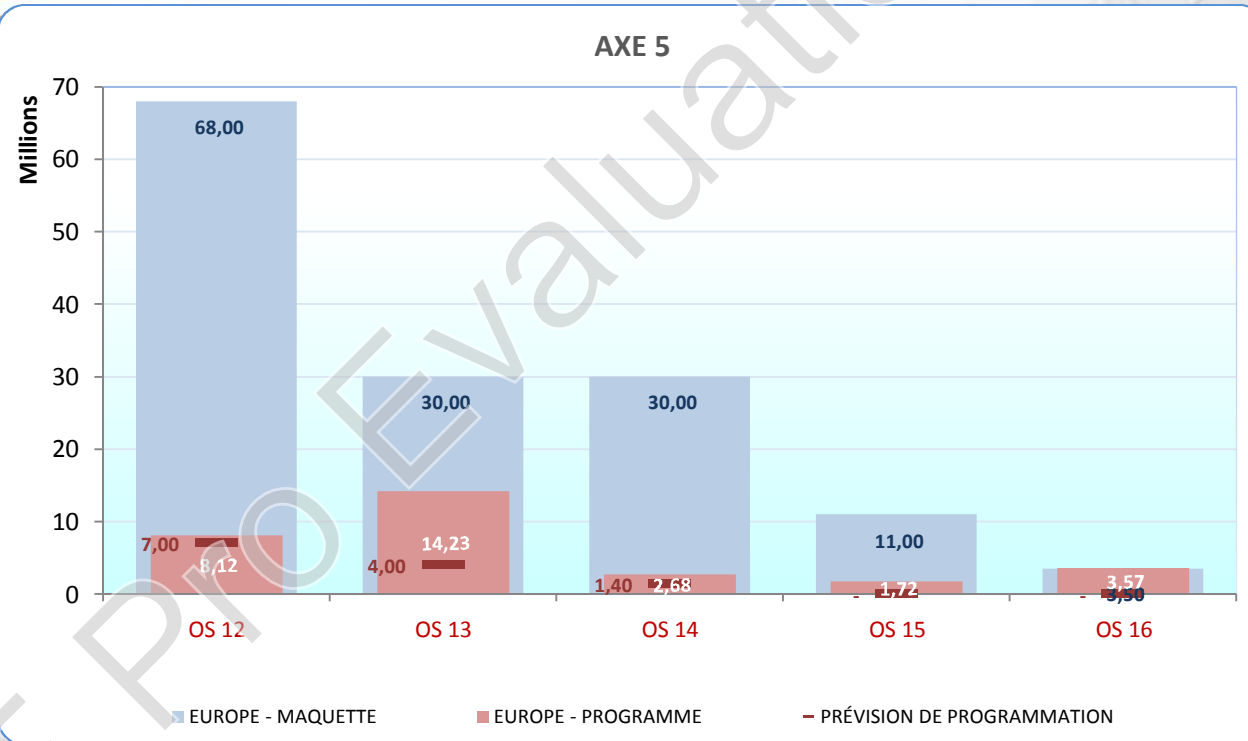
## AXE 3 « SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE » AVANCEMENT ET PERSPECTIVES



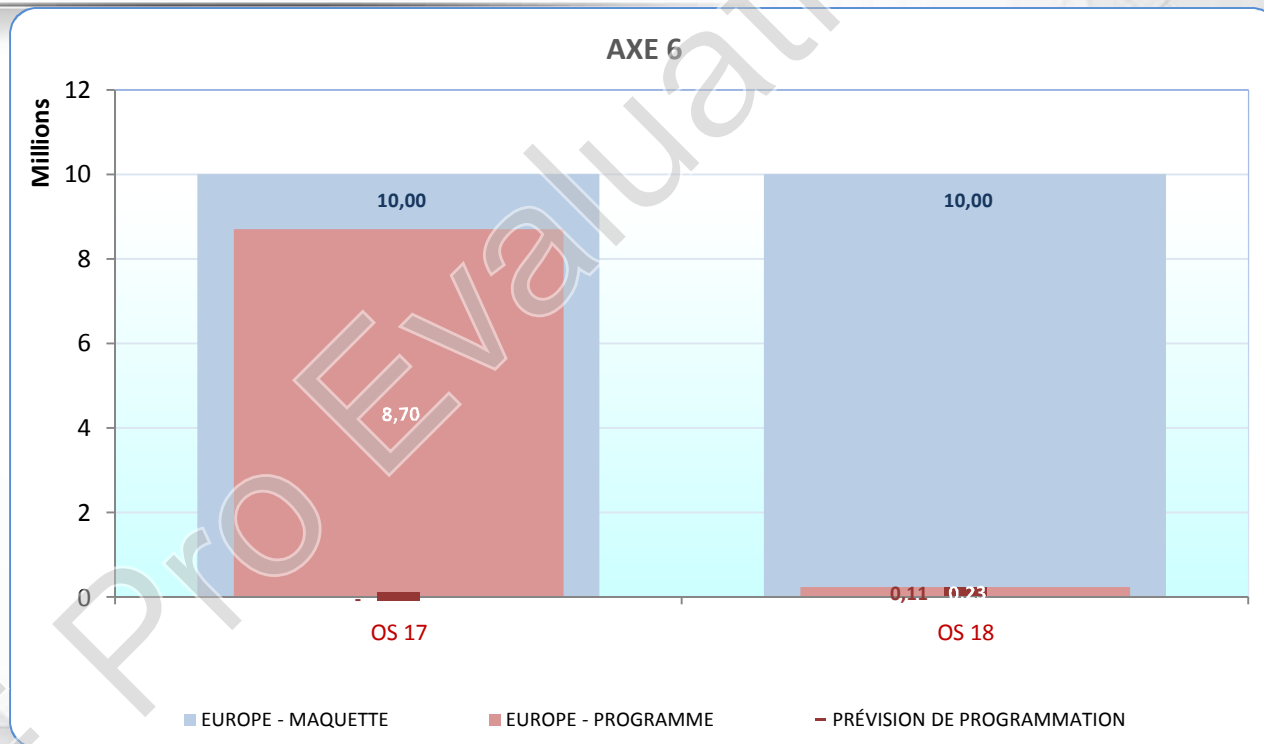
## AXE 4 « PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES » AVANCEMENT ET PERSPECTIVES



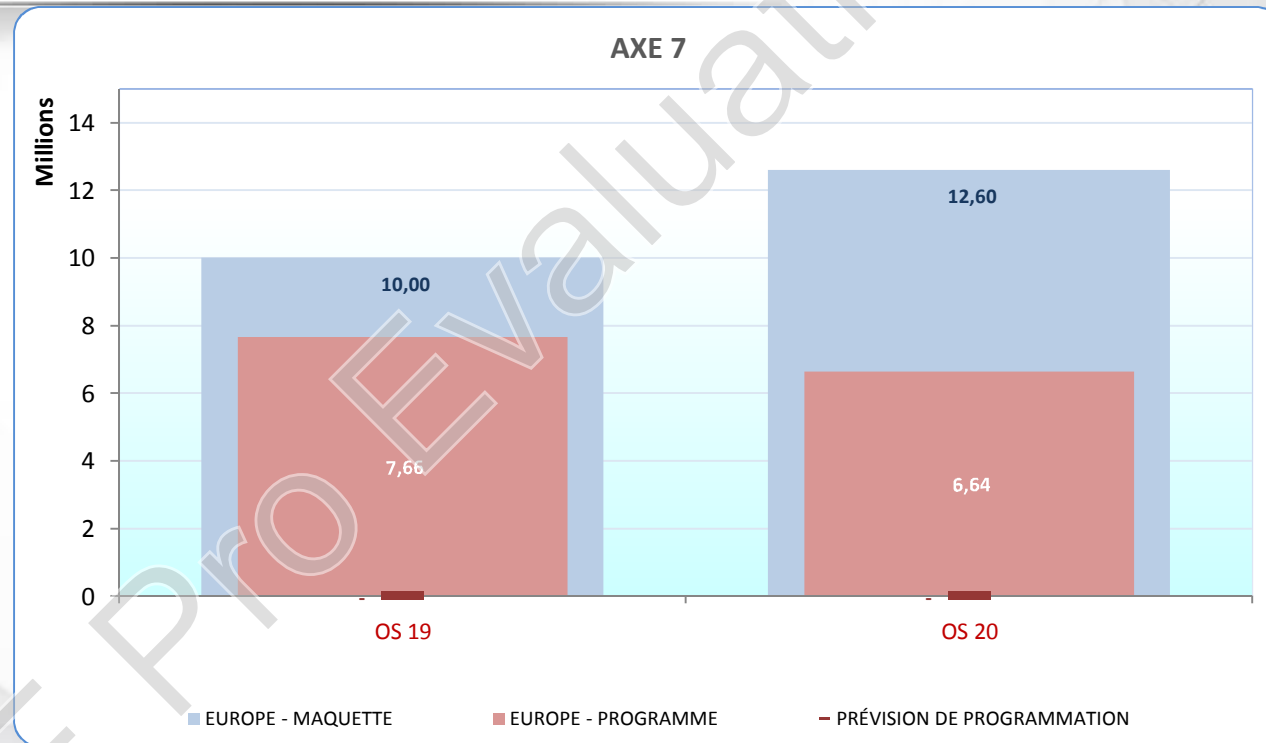
## AXE 5 « PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL » AVANCEMENT ET PERSPECTIVES



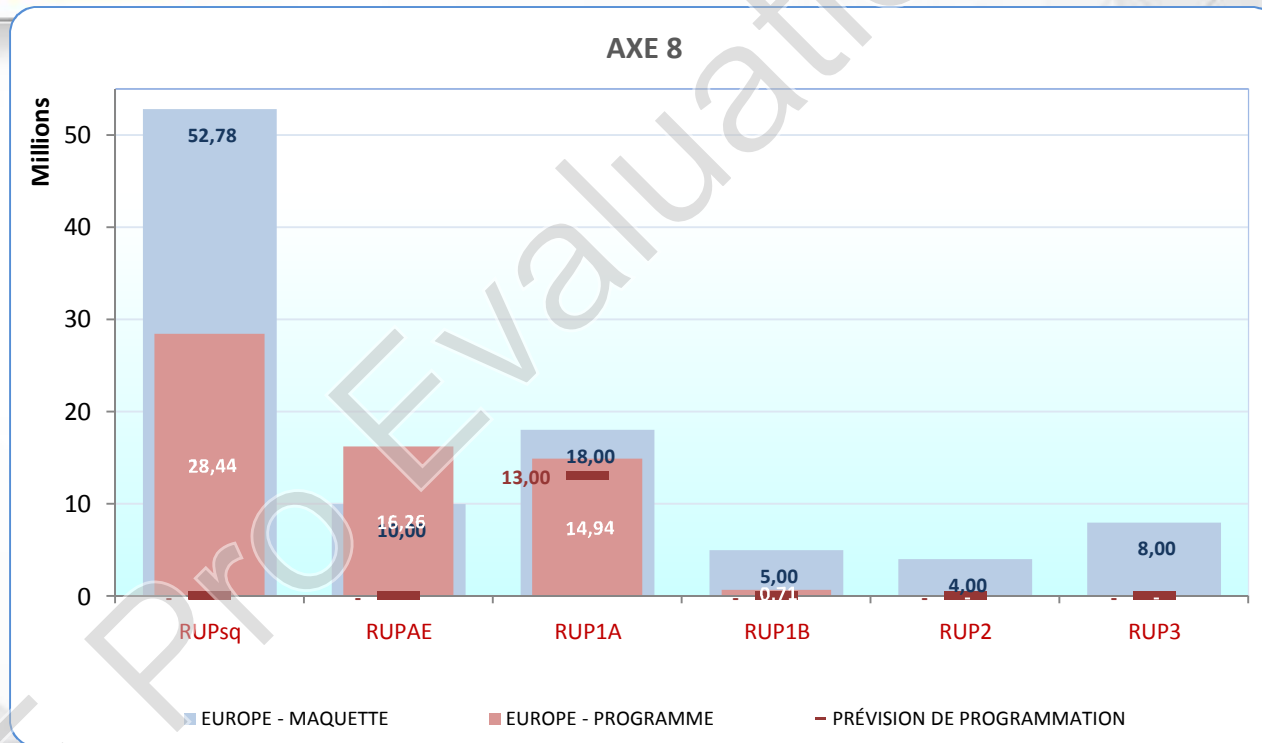
## AXE 6 « AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ EXTERNE ET INTERNE DU TERRITOIRE » AVANCEMENT ET PERSPECTIVES



## AXE 7 « PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN » AVANCEMENT ET PERSPECTIVES



## AXE 8 « ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCÔÛTS » AVANCEMENT ET PERSPECTIVES



## AXE 12

# Assistance technique FEDER

- Montant maquette : **20,8M€**
- Un dossier pluriannuel d'assistance technique sera programmé en 2018



# **MODIFICATIONS DU PO REGION – VOLET FEDER**

**CABINET TECHNOPOLIS- YANN CADIOU**







## **MODIFICATION DU PO : PLAN DE LA PRÉSENTATION**



- **Constats généraux**
- **Propositions de modifications concernant au-moins 2 axes prioritaires**
- **Focus sur les taux de cofinancement**
- **Focus sur les indicateurs financiers du cadre de performance**
- **Constats et modifications proposées axe par axe**
- **Aspects environnementaux dérivés de la modification du PO**





## MODIFICATION DU PO



- **Constats généraux :**

- Forte pression touristique (nouvelles structures d'accueil et nouveaux produits touristiques, effets sur les capacités aéroportuaires d'accueil et le revêtement de la piste...)
- Double programmation 2007-2013 et 2014-2020 durant 2 ans
- Effets négatifs des ouragans Maria et Irma sur la conduite des opérations co-financées par le FEDER (programmation, remontées de dépenses...)
- Erreurs techniques à corriger dans le calcul des indicateurs financiers du cadre de performance en lien avec la méthode de déficit de financement
- Nouveaux plans : urgence en eau, déchets, sargasse...
- Diminution des financements mobilisables par les collectivités locales et impacts sur les contreparties (cf. rapport de la cour des comptes)

- **Propositions de modifications concernant au-moins 2 axes :**

- Aucune demande de transfert de montants FEDER entre axe prioritaire
- Aucun effet des propositions sur le respect de la concentration thématique
- Augmenter les taux de cofinancement des objectifs thématiques pour les projets portés par les acteurs publics et parapublics pour les dossiers à venir des axes prioritaires 2 et 4 à 7
- Réviser tous les indicateurs financiers (IF) du cadre de performance suite à une erreur technique des calculs

## MODIFICATION DU PO : FOCUS SUR LES MODIFICATIONS DU TAUX DE COFINANCEMENT DES AXES 2 ET 4 À 7

Axe prioritaire	Fonds	Financement total (€)	Soutien de l'UE	Taux de cofinancement en %	Taux de cofinancement en % (modification)	Soutien de l'UE	Financement total (€) Modification	Delta Financement total lié à la modification
		1	2	3 = 2/1	3'	2	1' = 2/3'	1'-1
01	FEDER	187 446 153	103 300 000	55,11%	55,11%	103 300 000,00	187 446 153,00 €	-
02	FEDER	170 692 432	53 000 000	31,05%	45,00%	53 000 000,00	117 777 777,78 €	- 52 914 654,22
03	FEDER	98 144 000	49 072 000	50,00%	50,00%	49 072 000,00	98 144 000,00 €	-
04	FEDER	19 562 902	12 715 886	65,00%	80,00%	12 715 886,00	15 894 857,50 €	- 3 668 044,50
05	FEDER	219 230 769	142 500 000	65,00%	80,00%	142 500 000,00	178 125 000,00 €	- 41 105 769,00
06	FEDER	100 000 000	20 000 000	20,00%	50,00%	20 000 000,00	40 000 000,00 €	- 60 000 000,00
07	FEDER	34 769 231	22 600 000	65,00%	65,00%	22 600 000,00	34 769 231,00 €	-
08	FEDER	122 230 678	97 784 542	80,00%	80,00%	97 784 542,00	122 230 678,00 €	-
09	FSE	83 715 795	72 652 672	86,78%	86,78%	72 652 672,24	83 715 795,00 €	-
10	IEJ	8 040 420	4 400 000	54,72%	54,72%	4 400 000,00	8 040 420,00 €	-
11	FSE	9 800 325	8 330 276	85,00%	85,00%	8 330 275,84	9 800 325,00 €	-
12	FEDER	26 092 314	20 873 851	80,00%	80,00%	20 873 851,00	26 092 314,00 €	-
13	FSE	4 338 466	3 470 773	80,00%	80,00%	3 470 773,00	4 338 466,00 €	-
<b>Montant total</b>	<b>FEDER</b>	<b>855 937 801</b>	<b>424 061 737</b>	<b>49,54%</b>	<b>60,73%</b>	<b>424 061 737,00</b>	<b>698 249 333,28</b>	<b>- 157 688 467,72</b>
<b>Montant total</b>	<b>FEDER RUP</b>	<b>122 230 678</b>	<b>97 784 542</b>	<b>80,00%</b>	<b>80,00%</b>	<b>97 784 542,00</b>	<b>122 230 678,00</b>	<b>-</b>
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>978 168 479</b>	<b>521 846 279</b>	<b>53,35%</b>	<b>63,60%</b>	<b>521 846 279,00</b>	<b>820 480 011,28</b>	<b>- 157 688 467,72</b>
<b>Montant total</b>	<b>FSE</b>	<b>97 854 586</b>	<b>84 453 721</b>	<b>86,31%</b>		<b>84 453 721,08</b>	<b>97 854 586,00</b>	
<b>Montant total</b>	<b>IEJ</b>	<b>8 040 420</b>	<b>4 400 000</b>	<b>54,72%</b>		<b>4 400 000,00</b>	<b>8 040 420,00</b>	
<b>Total général</b>		<b>1 084 063 485</b>	<b>610 700 000</b>	<b>56,33%</b>	<b>65,92%</b>	<b>610 700 000,08</b>	<b>926 375 017,28</b>	<b>- 157 688 467,72</b>

Axe 2 (TIC) : hausse de 31% à 45% du taux UE ; passage à 80% des axe 4 (écoles) et 5 (environnement et patrimoine naturel/culturel) et passage à 50 % de l'axe 6 (transport)

Soit une baisse de 157,7 M€ du financement total et un taux de cofinancement UE du FEDER total à 63,6% (+11 pts) et un taux de cofinancement UE du Programme opérationnel à 66% (+9 pts)



# MODIFICATION DU PO : ABSENCE DE LA PRISE EN COMPTE DU MONTANT DU PRÉFINANCEMENT

	Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette (EURO)	Tx cofinancement	Valeur intermédiaire du cadre de performance 2018	Montant FEDER correspondant du cadre de performance en fonction des taux de cofinancement par axe	Montant à certifier en coût total / coût total	Montant FEDER correspondant / Montant FEDER Total	Nouvelles valeurs intermédiaires du cadre de performance 2018	Montant FEDER correspondant du cadre de performance en fonction des taux de cofinancement par axe	Cadre de performance en Coût Total	Montant FEDER correspondant	Montant FEDER correspondant / Montant FEDER Total
				[20]	[20] * Taux cofinancement			[20]		Variation	Variation	%
AXE 1	187 446 153	103 300 000	55,10916%	37 490 000,00 €	20 660 424,01 €	20,00%	20,00%	29 593 322,30 €	16 308 631,28 €	- 7 896 677,70 €	- 4 351 792,73 €	15,788%
AXE 2	170 692 432	53 000 000	31,05000%	34 140 000,00 €	10 600 469,97 €	20,00%	20,00%	26 948 305,28 €	8 367 448,77 €	- 7 191 694,72 €	- 2 233 021,21 €	15,788%
AXE 3	98 144 000	49 072 000	50,00000%	19 630 000,00 €	9 815 000,00 €	20,00%	20,00%	15 494 620,60 €	7 747 310,30 €	- 4 135 379,40 €	- 2 067 689,70 €	15,788%
AXE 4	19 562 902	12 715 886	65,00000%	3 910 000,00 €	2 541 499,94 €	19,99%	19,99%	3 088 520,38 €	2 007 538,20 €	- 821 479,62 €	- 533 961,74 €	15,788%
AXE 5	219 230 769	142 500 000	65,00000%	43 850 000,00 €	28 502 500,03 €	20,00%	20,00%	34 611 362,79 €	22 497 385,84 €	- 9 238 637,21 €	- 6 005 114,19 €	15,788%
AXE 6	100 000 000	20 000 000	20,00000%	18 900 000,00 €	3 780 000,00 €	18,90%	18,90%	15 787 639,18 €	3 157 527,84 €	- 3 112 360,82 €	- 622 472,16 €	15,788%
AXE 7	34 769 231	22 600 000	65,00000%	6 950 000,00 €	4 517 499,97 €	19,99%	19,99%	5 489 240,74 €	3 568 006,46 €	- 1 460 759,26 €	- 949 493,51 €	15,788%
AXE 8	122 230 678	97 784 542	80,00000%	24 450 000,00 €	19 559 999,92 €	20,00%	20,00%	19 297 338,41 €	15 437 870,67 €	- 5 152 661,59 €	- 4 122 129,25 €	15,788%
AXE 12	26 092 314	20 873 851	80,00000%	- €	- €	0,00%	0,00%	- €	- €	- €	- €	
<b>TOTAL</b>	<b>978 168 479</b>	<b>521 846 279</b>		<b>189 320 000,00 €</b>	<b>99 977 393,84 €</b>	<b>19,16%</b>		<b>150 310 349,68 €</b>	<b>79 091 719,34 €</b>	<b>- 39 009 650,32 €</b>	<b>- 20 885 674,50 €</b>	<b>15,367%</b>

FEDER	Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette
Hors AT	952 076 165	500 972 428
Avec AT	978 168 479	521 846 279

$$82\,387\,207,6 / 521\,846\,279 = 15,7876\%$$

$$82\,387\,207,62$$

EU contribution in the payment application submitted to meet N+3 target (cumulatively)
20 576 29,83
82 387 207,64
136 932 141,60
192 237 796,06
248 944 796,04
307 081 134,50

- Estimation initiale d'un coût total surestimé de **189 320 000 €** à certifier (= montant total de FEDER de 99 977 393,84 euros) : ~20% du coût total de chaque axe à certifier.
- Montant à certifier fin 2018 calculé pour une valeur de FEDER de 82 387 207,62 € selon la règle N+3 et la prise en compte du préfinancement.
- Cela correspond seulement en moyenne à 15,78% du coût total à certifier par axe, **soit un montant total à certifier de 150 310 349,68 €.**



# MODIFICATION DU PO : ABSENCE DE LA PRISE EN COMPTE DU MONTANT DU PRÉFINANCEMENT

## • Montant FEDER en coût total

	Valeur intermédiaire du cadre de performance 2018	Nouvelles valeurs intermédiaires du cadre de performance 2018
AXE 1	37 490 000,00 €	29 593 322,30 €
AXE 2	34 140 000,00 €	26 948 305,28 €
AXE 3	19 630 000,00 €	15 494 620,60 €
AXE 4	3 910 000,00 €	3 088 520,38 €
AXE 5	43 850 000,00 €	34 611 362,79 €
AXE 6	18 900 000,00 €	15 787 639,18 €
AXE 7	6 950 000,00 €	5 489 240,74 €
AXE 8	24 450 000,00 €	19 297 338,41 €
AXE 12	- €	- €
<b>Total général</b>	<b>189 320 000,00 €</b>	<b>150 310 349,68 €</b>

Calculation of the automatic de-commitment						
FEDER et FEDER RUP	Financing Plan		N+3 target		Cumulative amount of the pre-financing	EU contribution in the payment application submitted to meet N+3 target
year	Total allocation (avec la RP)	Main allocation	Years in the Financing Plan	Cumulative amount of the main allocation		
2014	70 191 119,00	65 979 651,86			4 905 355,02	
2015	71 596 398,00	67 300 614,12			9 810 710,05	
2016	73 029 606,00	68 647 829,64			24 526 775,11	
2017	74 491 191,00	70 021 719,54	2014	65 979 651,86	37 403 332,05	28 576 319,81
2018	75 981 983,00	71 423 064,02	up to 2015	133 280 265,98	50 893 058,36	82 387 207,62
2019	77 502 558,00	72 852 404,52	up to 2016	201 928 095,62	64 995 954,05	136 932 141,57
2020	79 053 424,00	74 310 218,56	up to 2017	271 949 815,16	79 712 019,12	192 237 796,04
2021			up to 2018	343 372 879,18	94 428 084,19	248 944 794,99
2022			up to 2019	416 225 283,70	109 144 149,25	307 081 134,45
Calculation of the annual instalments of the pre-financing						
year	Initial pre-financing	Annual pre-financing	Total pre-financing			
2014	4 905 355,02	-	4 905 355,02		Initial pre-financing	
2015	4 905 355,02	-	4 905 355,02		2014-2016	1%
2016	4 905 355,02	9 810 710,05	14 716 065,07		Annual pre-financing	
2017		12 876 556,93	12 876 556,93		2016	2%
2018		13 489 726,31	13 489 726,31		2017	2,625%
2019		14 102 895,69	14 102 895,69		2018	2,75%
2020		14 716 065,07	14 716 065,07		2019	2,875%
2021		14 716 065,07	14 716 065,07		2020-2023	3%
2022		14 716 065,07	14 716 065,07			
<b>TOTAL</b>	<b>14 716 065,07</b>	<b>94 428 084,19</b>	<b>109 144 149,25</b>			





# MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 1 : CONFORTER L'ENGAGEMENT DE LA GUADELOUPE EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES (OT 1 ET 3)



- **Constats :**

- Anticipations de programmation **sur la PI1a – Recherche, innovation et valorisation** (OS1 et OS2) de 2014 surestimées lors de la rédaction du PO
- Montée en puissance de l'arrivée de touristes
- Evaluations ex ante « instruments financiers » (IF) : mise en place des IF en faveur des entreprises

- **Propositions de modifications :**

- Donner la priorité :
  - aux infrastructures touristiques en augmentant de 11 M€ les montants FEDER sur l'OS 4 (tourisme) suite aux évolutions géopolitiques récentes et à l'afflux de touristes sur le territoire
  - aux IF (**PI3d** => OS5 aides aux entreprises) en augmentant de 6 M€ les montants FEDER sur PI3d (OS 5)
- Adapter les indicateurs en conséquence :
  - **PI1a** (OS1 et OS2) : avec respectivement une diminution de 5 M€ et 12 M€ soit une baisse de 17M€ au titre de la PI 1a sur les 41,5 M€ prévus initialement, il est proposé une baisse de 40,96% au prorata des indicateurs de résultats et de réalisation de la PI 1a ;
  - **PI3d** (OS4 et OS5) : hausse de 11 Mos € et 6 Mos € soit 17 Mos € sur PI 3d vs 52,8 M€ prévus initialement, il est proposé une hausse de 32,2% au prorata des indicateurs de résultats et de réalisation de la PI 3d.



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE, LEVIER CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE (OT 2)



- **Constats PI2a (infrastructures) et PI2b (produits et services) :**
  - Adoption tardive du régime d'aide THD n'a pas permis à la collectivité, maître d'ouvrage du plan très haut débit, de lancer l'ensemble des produits et services nécessaires à l'exécution de l'axe 2 (**PI2a**) - OS 6
  - Retard par rapport à la stratégie de 2012, seule une partie du projet a été lancé (raccordement des îles du Sud)
  - Néanmoins, le marché relatif au câble sous-marin sera notifié en 2018, celui sur le Réseau d'Initiative Publique (RIP) ne pourra pas être notifié avant le 1er T 2019 (montants inférieurs aux estimations initiales).
- **Propositions de modifications :**
  - Pas de demande de modification de l'enveloppe globale au niveau de l'axe ;
  - Evolution de la maquette : 10 Mos € de PI2a (OS6 infrastructures) vers PI2b (OS7 produits et services) ;
  - Key implementation steps :
    - Adapter les indicateurs en conséquence au prorata :
      - OS6 : avec une baisse de 10 Mos € au titre de la **PI 2a** sur les 43 Mos € prévus initialement, il est proposé une baisse de 23,26 % au prorata des indicateurs de résultats de la **PI 2a** en 2023.
      - OS7 : avec une hausse de 10 Mos € au titre de la **PI 2b** sur les 10 Mos € prévus initialement, il est proposé une hausse de 100 % au prorata des indicateurs de résultats et de réalisation de la **PI 2b**.



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 3 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE (OT 4)



### Constats :

- Intervention du CR en MO afin de faire aboutir certains chantiers.
- **PI4a – production distribution d'énergies renouvelables** (OS 8) : choix très tôt de réorienter la stratégie (éclairage public...) ; valeurs 2018 et 2023 de CO30 déterminées au sens du territoire (PRERURE et pas la seule contribution du FEDER)
- **PI4b – efficacité énergétique et ENR dans les entreprises** (OS 9) : mise en place une réglementation thermique dédiés aux bâtiments construits et rénovés : obligatoirement 70 % ; montants d'aides supérieurs aux estimations initiales et pas de possibilité de co-financements publics ; valeurs cibles à 2023 par erreur au sens du territoire et non de la seule contribution FEDER énergétique
- **PI4c – consommation énergétique bâtiments publics** (OS 10) : difficulté à atteindre l'objectif intermédiaire fixé.

### Propositions de modifications :

- Pas de demande de modification de l'enveloppe.
- Indicateurs de résultats inchangés (2023).
- Modification techniques OS 8 : Réduire l'indicateur de réalisation CO 30 « Capacités supplémentaires de production d'énergie renouvelable (MW) » à 5 MW pour la valeur intermédiaire (2018) et à 13 MW pour la valeur cible (2023).
- Modifications techniques 09 : Réduire les indicateurs de PI4B1 en 2023 à hauteur de 7,9 GWh (contre 79 GWh actuellement) et PI4B2 à 30 000 m<sup>2</sup> contre 300 000 m<sup>2</sup> (soit 10 % de la cible) - indicateurs de réalisation hors cadre de performance.
- OS 10 : corriger une erreur de saisie de l'unité de l'indicateur PI4B1 : GWh/an et non GWh





## MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 4 : PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES (OT 5)



- **Constats PI5b (vulnérabilité des bât. publics et écoles aux risques) :**
  - Les axes dédiés au confortement parasismique (axe 5 et axe 8) relèvent en tout ou partie de la même PI (**PI 5b**) mais concernent des indicateurs différents : « nombre d'écoles de classes mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8).
  - Cela nuit à la qualité et la cohérence de l'évaluation de cette priorité d'investissement.
- **Propositions de modifications :**
  - Pas de demande de modification de l'enveloppe.
  - Modifications techniques :
    - Transformer les indicateurs « nombre d'écoles de classes mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8) en « nombre d'élèves mis en sécurité » ;
    - Ajouter dans le PO les bénéficiaires : Associations, acteurs parapublics (GIP, Sem..) afin d'accélérer la programmation et tenant compte de l'existence de porteurs de projets non identifiés lors de l'élaboration du PO ;
    - Ouverture sur les actions de sensibilisation à tous les risques et pas seulement les risques d'inondation.



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



### • **Constats PI6a - OS 12 (déchets) :**

- CTAP de mars 2017 : 3 des 5 CA membres du Syvade ont fait part de leur volonté de réaliser elles-mêmes leur propre projet de traitement des déchets et donc disparition des conditions requises pour réaliser la plateforme multi filières (52 M€ étaient réservés sur ce projet et donc à réaffecter)
- Nouveau schéma validé en CTAP (25 mai 2018) : approche globale intégrant 3 unités de prétraitement / traitement des déchets (préparation de CSR...) = possiblement 20 Mos € de moins que cela était prévu initialement.

### • **Propositions de modifications PI6a (OS 12) :**

- Abandon du grand projet
- Réduire de 20,0 M€ l'enveloppe des 68,0 M€ FEDER de l'OS 12 initialement prévue et réduire au prorata de 29,41 % la valeur des indicateurs liés à cette **PI6a** (OS12).
- Ouvrir la possibilité de soutien à la création de nouveaux casiers de stockage des déchets sur le site de la Gabarre pour un montant de 10 M€ (transition entre 2019 et 2023) et aux unités de préparation de combustible solide de récupération (CSR) ou d'unités de thermolyse/pyrolyse ;
- Faire évoluer les indicateurs en conséquence : **en fonction de l'évolution de la stratégie** et non suivant la méthode des évolutions au prorata de la maquette : **PI6a** : 25 000 tonnes (au lieu de 85 000 tonnes) correspondant à la mise en place effective d'une unité de préparation de CSR.



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6b - OS 13 (eau potable) :**
  - La situation de l'alimentation en eau potable devenant de plus en plus préoccupante, et afin de sécuriser **toute l'année** l'alimentation en eau potable, les deux collectivités majeures, l'Etat et les EPCI ont convenu d'un plan d'action de travaux d'urgence à réaliser à hauteur de 71,4 M€.
  - En mobilisant davantage de FEDER, il importe aujourd'hui d'accélérer la mise à niveau des investissements pour l'alimentation en eau potable, tout en sécurisant et préservant la ressource en eau.
- **Propositions de modifications PI6b (OS 13 eau potable) :**
  - Augmenter de 24 M€ de FEDER pour la PI6b (OS 13 eau potable) ;
  - Ajuster les indicateurs au prorata de l'évolution de la maquette en augmentant de 80% les indicateurs liés à cet OS ;
  - Ajouter l'indicateur CO 18 portant sur l'amélioration de la situation de la population sur l'eau potable comme indicateur du cadre de performance, compte tenu de l'augmentation significative de l'enveloppe FEDER sur la PI6b qui pèsera 37,89 % de l'axe 4 (54 M€).



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6b - OS 14 (assainissement) :**

- Les principaux investissements sur l'OS14 ont été réalisés sur la programmation 2007-2013 (construction de STEP), notamment en fin de période de programmation et il reste des travaux à réaliser sur la mise aux normes des réseaux d'assainissement
- Erreur technique sur les indicateurs : les valeurs intermédiaires et cibles ont été calculées pour l'indicateur CO19 défini dans la note sur les indicateurs (en capacités nominales de traitement), différemment de l'indicateur retenu dans le PO (en équivalent population). Elles ne correspondent donc pas à l'indicateur retenu et enregistré dans SFC ni à la réelle stratégie déployée : population supplémentaire bénéficiant d'une situation améliorée sur l'assainissement des eaux usées.

- **Propositions de modifications PI6b (OS 14) :**

- Réduire de 14 Mos € l'enveloppe FEDER de l'OS 14 et procéder à une modification technique sur les indicateurs : il est proposé de raisonner sur des calculs portant sur les capacités nominales mais bien sur des « équivalent population » (équivalent habitant) : la valeur de 2023 est fixée à 23 000 équivalent population et celle pour 2018 est fixée à 5000 (21,74 %) ;
- Diminuer les valeurs intermédiaires et cibles des indicateurs relatifs au traitement des eaux usées en réduisant au prorata de 46,67% les indicateurs liés à cet OS.



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6c - OS 15 (fréquentation des sites naturels et culturels patrimoniaux) :**
  - Le dossier du MACTe, initialement prévu ne sera pas déposé, l'opération étant déjà terminée.
  - Délibération du Conseil régional CR du 1er trimestre 2017 portant sur le programme OCéAN dont le montant des travaux a été précisé
  - Il est également envisagé de conduire une opération sur le Centre contemporain des Arts.
- **Propositions de modifications PI6c (OS 15) :**
  - Repositionner 5 M€ supplémentaire de FEDER sur l'OS 15 au regard de la priorité données au projet Océan par la Délibération de la Région (venant de la PI6a) ;
  - Ajuster les indicateurs en conséquence en augmentant au prorata de 45,45% la valeur des indicateurs liés à cet OS :
    - Augmentation de 15 % et non de 10 % de l'OS15A : « Augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions) ;
    - En revanche, il n'est pas proposé de modifier le « Nombre de sites naturels protégés et soutenus » (PI6C) au regard de l'enjeu d'augmenter le taux de cofinancement des opérations portées par des acteurs publics et des difficultés financières qu'elles rencontrent (cf. rapport de la chambre régionale des comptes).
  - Il est enfin proposé d'élargir la liste des bénéficiaires aux « acteurs publics et parapublics » non mentionnés à ce jour dans le PO (ex : GIP...) afin d'accélérer la programmation des années à venir.



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)



- **Constats PI6d - OS 16 (continuité terrestre & maritime - biodiversité) :**
  - La Guadeloupe, est, une nouvelle fois, victime d'échouages massifs d'algues sargasses sur ses côtes en 2018.
  - Depuis 2011, ce phénomène se produit tous les deux ans en moyenne.
  - Ces algues, une fois échouées, fermentent, dégagent de l'hydrogène sulfuré et de l'ammoniac dans l'atmosphère à l'origine d'une gêne olfactive et d'un risque de toxicité vis-à-vis des populations exposées.
  - Ces algues ont un impact majeur sur l'activité économique et singulièrement sur l'activité touristique de notre Archipel.
  - Il importe de mieux préparer le territoire pour faire face à ces échouages de sargasses.
- **Propositions de modifications PI6d (OS 16) :**
  - Augmenter de 5 Mos € l'enveloppe de FEDER sur **PI6d (OS 16)** au regard des constats (en provenance de la PI 6a) ;
  - Ajuster l'indicateur CO23 (Nature et biodiversité : Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation) en conséquence en augmenter au prorata de 142,86% la valeur de cet indicateur de réalisation.





# MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 6 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ... (OT 7)



- **Constats sur PI7c et PI7b (capacités portuaires et transports) :**
  - Bonne programmation sur les projets portant sur les capacités portuaires ;
  - Faible programmation de la PI7c (élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement et à faibles émissions de carbone englobant les transports fluviaux et maritimes, les ports...) : OS 18 - accroître le report modal des véhicules individuels vers des modes de transport alternatifs) : 300 K€.
  - L'équipement de l'aéroport est primordial pour répondre aux besoins de transport. Or aujourd'hui, compte tenu de l'augmentation du nombre de passagers non prévisible en 2012-2014, ce dernier n'est plus en capacité d'accueillir de nouveaux avions et de nouveaux passagers.
- **Propositions de modifications :**
  - Pas de demande de modification de l'enveloppe au niveau de l'axe.
  - Face à l'enjeu de maintenir les capacités aéroportuaires (cf. piste de l'aéroport), il est proposé d'ouvrir un nouvel OS18b codifié à partir des éléments contenus au titre la priorité d'investissement RUP AE PI7bbis : Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T (aéroport).
  - Transférer 9,7 M€ de la PI7c (transport alternatif) vers la PI7c (capacités aéroportuaires du nouvel OS18b



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 7 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTEGRÉ (OT9)



- **Constats :**
  - Le périmètre du PO (3 zones) est mal adapté un territoire entièrement placé en zone rurale hors 2 zones urbaines au sens communautaire sur 32 communes.
  - Double emploi des instruments ITI et GAL sur le territoire, sachant qu'il avait été prévu initialement que l'ITI combine le FEDER-FSE avec le FEADER (cf. section 4.3 du PO).
  - Bilan sommaire de la situation concernant la mise en œuvre de ces instruments, avec notamment une faible qualité des réponses à l'AMI lancé par l'autorité de gestion. Comme mentionné dans le PO, l'Autorité de Gestion avait souhaité étudier la possibilité de « modifier le périmètre des ITI et d'en redéfinir le contenu notamment en ayant recours à des appels à projet » (cf. section 4.3 du PO).
- **Propositions de modifications :**
  - Pas de demande de modification de l'enveloppe.
  - Il est proposé de ne pas activer les ITI, mais de maintenir ces objectifs poursuivis dans le cadre de l'axe 06 – Améliorer l'accessibilité externe et interne du territoire.
  - Il est proposé de supprimer la section consacrée à l'ITI et d'indiquer « Non applicable ».





## MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) PI5BBIS / RUPSQ : PROMOTION DES INVESTISSEMENTS DESTINÉS À PRENDRE EN COMPTE DES RISQUES SPÉCIFIQUES, GARANTIE D'UNE RÉSILIENCE AUX CATASTROPHES ET DÉVELOPPEMENT DE SYSTÈMES DE GESTION

- **Constats (bâtiments publics – Lycées / confortement parasismique) :**
  - Les axes dédiés au confortement parasismique (axe 5 et axe 8) relèvent en tout ou partie de la même priorité d'investissement mais concernent des indicateurs différents : « nombre d'écoles de classes mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8).
  - Cela nuit à la qualité et la cohérence de l'évaluation de cette priorité d'investissement.
  - Demande de modification des valeurs des indicateurs 2018 et 2023 (comité de suivi de novembre 2017)
  - L'AG porteur de projets de réhabilitation parasismique des lycées a annoncé qu'elle souhaitait concentrer ses efforts sur la cité scolaire de Baimbridge, qui accueille un grand nombre d'élèves, plutôt que de mener en parallèle plusieurs petits chantiers.
- **Propositions de modifications :**
  - Pas de modification de la maquette
  - Harmonisation des indicateurs des axes dédiés au confortement parasismique (axe 4 et 8) : transformer les indicateurs « nombre d'écoles mises aux normes » (axe 4) et « nombre de lycées et collèges mis aux normes » (axe 8) en « nombre d'élèves mis en sécurité face au risque parasismique ».



## MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) PI7BBIS : STIMULATION DE LA MOBILITÉ RÉGIONALE PAR LA CONNEXION DE NŒUDS SECONDAIRES ET TERTIAIRES AUX INFRASTRUCTURES RTE-T



- **Constats (capacités aéroportuaires / aéroport) :**
  - Depuis fin 2015, constant d'un vieillissement et d'une dégradation prématurée de la couche de roulement de la piste, malgré réfection et renforcement décennal en juillet 2013.
  - Investigations techniques poussées et expertise par le bureau d'Etudes EGIS-AVIA
  - Conclusion : nécessité de renforcement structurel lourd de la piste et de la voie FOX.
    - insuffisances structurelles liées à des décollements à certains endroits entre des couches anciennes d'enrobés ;
    - insuffisances liée l'accroissement du trafic, et l'accueil d'avions de plus en plus contraignants et agressifs pour les infrastructures aéronautiques (ex le B77-300...) ;
    - nécessité de « gommer » ces insuffisances de portance dès 2018, afin d'éviter des dommages plus importants et plus coûteux à réparer ;
    - révision du programme initial de dépenses d'investissements de l'aéroport.
- **Propositions de modifications :**
  - Pas de modification de l'enveloppe programmée sur cette priorité d'investissement.
  - En lien avec l'ouverture de l'OS18b, cofinancer le projet de l'aéroport lui permettant de maintenir des conditions d'exploitation, et en particulier via le cofinancement des travaux à réaliser sur la piste d'atterrissage et de décollage (pas d'augmentation de l'emprise au sol).



## MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP1A (P112A) - AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES PAR LA COMPENSATION DE LEURS SURCOÛTS LIÉS À L'ULTRA PÉRIPHÉRIE (AIDE AU FRET)

### • Constats sur l'aide au fret :

- Dispositif qui fonctionne bien ;
- On observe une forte demande sur cette priorité (on rappelle que 25 M€ de FEDER ont été consommés sur la programmation précédente) ;
- Une erreur technique identifiée sur les calculs d'indicateurs sur une base de 23 M€ alors que l'enveloppe initiale a été décidée à 18 Mos €

### • Propositions de modifications :

- Donner la priorité au taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au fret) à travers une augmentation de l'enveloppe FEDER de 8 500 000 euros.
- Il n'est pas proposé de modifier les indicateurs au prorata, dans la mesure où le calcul des indicateurs présentés dans la note portant sur les indicateurs a été effectué sur une base de 23 M€ de FEDER et non 18 M€ d'euros.





## MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP1B (PI12A) - AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES PAR LA COMPENSATION DE LEURS SURCOÛTS LIÉS À L'ULTRA PÉRIPHÉRIE (AIDE AU TRANSPORT DES DÉCHETS DANGEREUX)

- **Constats sur le transport des déchets dangereux :**
  - Les anticipations de programmation ont largement été surestimées.
  - Les deux opérateurs présents le territoire ont directement été interrogés et les tonnages effectivement concernés à ce jour sont plus faibles que prévus initialement et inférieurs à 50 000 tonnes par an.
- **Propositions de modifications :**
  - Réduire le montant FEDER de 3 M€ (baisse de 60 % de l'enveloppe initiale) au regard d'une révision de la stratégie
  - Ajuster en conséquence les indicateurs au prorata.





## MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP2 (PI12A) - AUGMENTER LE TAUX DE SURVIE DES ENTREPRISES BASÉES DANS LES ÎLES DU SUD PAR LA COMPENSATION DE LEURS SURCOÛTS LIÉS À LA DOUBLE INSULARITÉ (AIDE AU CABOTAGE)



- **Constats sur l'aide au cabotage :**
  - A ce jour, les résultats des études avant projet et les prises de contact avec les potentiels bénéficiaires ne permettent pas de réunir les conditions de mise en place du dispositif d'aide au cabotage.
  - Il apparaît nécessaire d'approfondir l'analyse des opportunités de la mise en place d'un tel dispositif.
- **Propositions de modifications :**
  - Réduire le montant FEDER de 3,5 M€ (baisse de 87,5 % de l'enveloppe initiale) et ajuster en conséquence les indicateurs au prorata.
  - Ajustements techniques :
    - Ouvrir les dépenses éligibles aux études portées par les collectivités (étude benchmark, de marché et d'opportunité afin de vérifier les conditions de faisabilité de la mise en place du dispositif).
    - Ajouter les collectivités comme bénéficiaire éligible.





## MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT) RUP3 - AUGMENTER L'UTILISATION DES TRANSPORTS AÉRIENS AU SEIN DE L'ARCHIPEL GUADELOUPÉEN EN SOUTENANT LES COMPAGNIES D'EXPLOITATION PAR LA COMPENSATION DES COÛTS DE FONCTIONNEMENT (TRANSPORT INTER-ÎLES)

- **Constats sur le transport inter-îles :**
  - Les études ont été réalisées.
  - Les documents d'appel d'offres pour la DSP des services aériens PAP/Iles du Sud (AAPC, règlement de la consultation, le projet de convention de DSP et annexes) ont été établis.
  - Le dispositif devrait être mis en place en fin d'année et les études montrent que les besoins ont mal été dimensionnés lors de la rédaction du programme.
- **Propositions de modifications :**
  - Réduire le montant FEDER de 2 M€ (baisse de 25 % de l'enveloppe initiale) et ajuster en conséquence les indicateurs au prorata.
  - Ajustements techniques :
    - Ouvrir les dépenses éligibles aux études portées par les collectivités (étude benchmark, de marché et d'opportunité afin de vérifier les conditions de faisabilité de la mise en place du dispositif).
    - Ajouter les collectivités comme bénéficiaire éligible.



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 12 : ASSISTANCE TECHNIQUE FEDER



- **Constats :**

- Aucun dossier n'a formellement été programmé, la Région ayant pour l'instant préfinancé l'ensemble des dépenses relevant de l'assistance technique (salaires, missions, communication, etc.).
- Le dossier pluri annuel d'assistance technique sera programmé en 2018.

- **Propositions de modifications :**

- Aucune demande de modification





# MODIFICATION DU PO



## • Aspects environnementaux :

- Cette section devra être complétée après consultation de l'AE mobilisée depuis le 23 juin.
- En lien avec les orientations de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la directive Evaluation Environnementale Stratégique en ce qui concerne les modifications apportées aux programmes opérationnels, l'autorité de gestion a d'ores et déjà engagée les démarches informelles permettant de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la directive précitée (2001/42/CE du 27 juin 2001), transposée dans les articles R122-17 à 24 du Code de l'Environnement.
- Il s'agit de modifications de type révision nécessitant systématiquement une nouvelle évaluation environnementale.
- Compte tenu de ces éléments, la modification proposée du PO n'étant pas que de nature budgétaire ou financière, puisque le contenu matériel du PO est également modifié, les exigences de la directive s'appliquent.







# ANNEXES

- **Tableaux financiers synthétiques**





# MODIFICATION DU PO PAR AXE

**AXE 1 : CONFORTER L'ENGAGEMENT DE LA GUADELOUPE EN FAVEUR DE LA RECHERCHE ET DE L'INNOVATION ET DE LA COMPÉTITIVITÉ DES ENTREPRISES (OT 1 ET 3)**



		MAQUETTE			Demande de modification					
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI1a	OS1	30 769 230	20 000 000	65,00%	3,3%	-5 000 000	-7 692 308	15 000 000	2,5%	-25,0%
PI1a	OS2	33 076 923	21 500 000	65,00%	3,5%	-12 000 000	-18 461 538	9 500 000	1,6%	-55,8%
PI3a	OS3	18 000 000	9 000 000	50,00%	1,5%	0	0	9 000 000	1,5%	0,0%
PI3d	OS4	40 000 000	20 000 000	50,00%	3,3%	11 000 000	22 000 000	31 000 000	5,1%	55,0%
PI3d	OS5	65 600 000	32 800 000	50,00%	5,4%	6 000 000	12 000 000	38 800 000	6,4%	18,3%
01 - Conforter l'engagement	AXE 1	187 446 153	103 300 000	55,11%	16,9%	0	7 846 154	103 300 000	16,9%	0,0%





# MODIFICATION DU PO PAR AXE

AXE 2 : ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE, LEVIER CLÉ DE LA COMPÉTITIVITÉ DU TERRITOIRE (OT 2)



MAQUETTE						Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maquette (EURO) - V1	Montant UE maquette (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (EURO)	Evolution Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \Sigma[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \Sigma[2]) * 100$	[1']/[2]
PI2a	OS6	138 486 313	43 000 000	31,05%	7,0%	-10 000 000	-32 206 119	33 000 000	5,4%	-23,3%
PI2b	OS7	32 206 119	10 000 000	31,05%	1,6%	10 000 000	32 206 119	20 000 000	3,3%	100,0%
<b>O2 - Accompag</b>	<b>AXE 2</b>	<b>170 692 432</b>	<b>53 000 000</b>	<b>31,05%</b>	<b>8,7%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>53 000 000</b>	<b>8,7%</b>	<b>0,0%</b>





# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 3 : SOUTENIR LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE À FAIBLE TENEUR EN CARBONE (OT 4)



		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI4a	OS8	42 944 000	21 472 000	50,00%	3,5%	0	0	21 472 000	3,5%	0,0%
PI4b	OS9	21 600 000	10 800 000	50,00%	1,8%	0	0	10 800 000	1,8%	0,0%
PI4c	OS10	33 600 000	16 800 000	50,00%	2,8%	0	0	16 800 000	2,8%	0,0%
03 - Soutenir	AXE 3	98 144 000	49 072 000	50,00%	8,0%	0	0	49 072 000	8,0%	0,0%





# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 4 : PROMOUVOIR L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET LA PRÉVENTION DES RISQUES (OT 5)



		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \Sigma[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \Sigma[2]) * 100$	[1']/[2]
PI5b	OS11	19 562 902	12 715 886	65,00%	2,1%	0	0	12 715 886	2,1%	0,0%
04 - Promouvoir	AXE 4	19 562 902	12 715 886	65,00%	2,1%	0	0	12 715 886	2,1%	0,0%



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 5 : PROTÉGER ET VALORISER L'ENVIRONNEMENT ET LE PATRIMOINE CULTUREL (OT 6)

		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / S[2]) * 100$	[1']/[2]
PI6a	OS12	104 615 385	68 000 000	65,00%	<b>11,1%</b>	-20 000 000	-30 769 231	48 000 000	<b>7,9%</b>	<b>-29,41%</b>
PI6b	OS13	46 153 846	30 000 000	65,00%	<b>4,9%</b>	24 000 000	36 923 077	54 000 000	<b>8,8%</b>	<b>80,00%</b>
PI6b	OS14	46 153 846	30 000 000	65,00%	<b>4,9%</b>	-14 000 000	-21 538 461	16 000 000	<b>2,6%</b>	<b>-46,67%</b>
PI6c	OS15	16 923 077	11 000 000	65,00%	<b>1,8%</b>	5 000 000	7 692 308	16 000 000	<b>2,6%</b>	<b>45,45%</b>
PI6d	OS16	5 384 615,0	3 500 000,0	65,00%	<b>0,6%</b>	5 000 000	7 692 307	8 500 000	<b>1,4%</b>	<b>142,86%</b>
<b>05 - Protéger</b>	<b>AXE 5</b>	<b>219 230 769</b>	<b>142 500 000</b>	<b>65%</b>	<b>23,3%</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>142 500 000</b>	<b>23,3%</b>	<b>0,0%</b>



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 6 : AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ... (OT 7)



		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
		[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI7b	OS17	50 000 000	10 000 000	20,00%	1,6%	0	0	10 000 000	1,6%	0,0%
PI7c	OS18	50 000 000	10 000 000	20,00%	1,6%	0	0	10 000 000	1,6%	0,0%
<b>06 - Améliorer</b>	<b>AXE 6</b>	<b>100 000 000</b>	<b>20 000 000</b>	<b>20%</b>	<b>3,3%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>20 000 000</b>	<b>3,3%</b>	<b>0,0%</b>

# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 7 : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT URBAIN INTÉGRÉ (OT9)

		MAQUETTE				Demande de modification				
Axes & PI	OS	Montant coût total maqueté (EURO) - V1	Montant UE maqueté (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (EURO)	Evolution Montant coût total maqueté (EURO)	Montant UE maqueté (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maqueté (%)
Axes & PI	OS	[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
PI9b	OS19	19 384 616	16 600 000	85,63%	2,7%	0	0	16 600 000	2,7%	0,0%
PI9b	OS20	15 384 615	6 000 000	39,00%	1,0%	0	0	6 000 000	1,0%	0,0%
<b>07 - Promouvoir le développement urbain intégré de l'axe 7</b>		<b>34 769 231</b>	<b>22 600 000</b>	<b>65%</b>	<b>3,7%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>22 600 000</b>	<b>3,7%</b>	<b>0,0%</b>



# MODIFICATION DU PO PAR AXE

## AXE 8 : ALLOCATION DE COMPENSATION DES SURCOÛTS (PAS D'OT)

Axes & PI	MAQUETTE				Demande de modification					
	OS	Montant coût total maquette (EURO) - V1	Montant UE maquette (EURO) - V1	Taux intervention UE Maquette (%)	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (EURO)	Evolution Montant coût total maquette (EURO)	Montant UE maquette (EURO) - V2	Montant UE Maquette / Montant UE Total PO (%)	Evolution Montant UE FEDER maquette (%)
Axes & PI	OS	[1]	[2]	$[3] = ([2] / [1]) * 100$	$[4] = ([2] / \sum[2]) * 100$	[1']	[1']/[3]	[2']	$[4'] = ([2'] / \sum[2']) * 100$	[1']/[2]
RUPsq (PI5bbis) : Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion	RUP SQ	65 980 678	52 784 542	80,00%	8,6%	0	0	52 784 542	8,6%	0,0%
RUP AE PI7bbis : Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T	RUP AE	12 500 000	10 000 000	80,00%	1,6%	0	0	10 000 000	1,6%	0,0%
RUP1A (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au fret)	RUP 1A	22 500 000	18 000 000	80,00%	2,9%	8 500 000	10 625 000	26 500 000	4,3%	47,2%
RUP1B (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises par la compensation de leurs surcoûts liés à l'ultra périphérie (aide au transport des déchets dangereux)	RUP 1B	6 250 000	5 000 000	80,00%	0,8%	-3 000 000	-3 750 000	2 000 000	0,3%	-60,0%
RUP2 (PI12a) - Augmenter le taux de survie des entreprises basées dans les îles du Sud par la compensation de leurs surcoûts liés à la double insularité (aide au cabotage)	RUP 2	10 000 000	4 000 000	40,00%	0,7%	-3 500 000	-8 750 000	500 000	0,1%	-87,5%
RUP3 - Augmenter l'utilisation des transports aériens au sein de l'archipel guadeloupéen en soutenant les compagnies d'exploitation par la compensation des coûts de fonctionnement (transport inter-îles)	RUP 3	5 000 000	8 000 000	160,00%	1,3%	-2 000 000	-1 250 000	6 000 000	1,0%	-25,0%
<b>08 - Allocation de compensation des surcoûts</b>	<b>AXE 8</b>	<b>122 230 678</b>	<b>97 784 542</b>	<b>80%</b>	<b>16,0%</b>	<b>0</b>	<b>-3 125 000</b>	<b>97 784 542</b>	<b>16,0%</b>	<b>0,0%</b>





MERCI POUR VOTRE ATTENTION

